Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-91_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°91-2026

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU GCSMS BAIE D'ARMOR ET DE LA SEM POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-23, L.2121-33 et L.2122-17,
Considérant le renouvellement général du conseil municipal intervenu le 22 mars 2026,
Considérant que des représentants communaux, choisis parmi les membres de l'assemblée délibérante, siègent au sein de divers organismes,
Considérant que le nombre de représentants est fixé selon les règles de fonctionnement propres à chaque organisme,
Considérant que la désignation des délégués a lieu au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sauf décision contraire unanime des membres de l'assemblée délibérante,
Considérant les candidatures reçues,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoir	1	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre		Abstention		

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués au sein des organismes susmentionnés dès lors qu'une seule candidature ou une seule liste a été déposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoir	1	Votants	33	Absent
Voix pour	27	Voix contre	3	Abstentions	3	

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la commune de Plérin au sein du GCSMS Baie d'Armor :

Nom de l'organisme	Instance	Titulaire (1)	Suppléant (1)
GCSMS BAIE D'ARMOR GROUPEMENT SOCIAL	Assemblée générale	Jonathan LACAZE-GADONNEIX	Véronique BOURGEAIS

DESIGNE Monsieur André GUYOT pour représenter la commune de Plérin aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'économie mixte Pompes funèbres intercommunales de la région de Saint-Brieuc (SEM PFI).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-91_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°91-2026

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU GCSMS BAIE D'ARMOR ET DE LA SEM POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES

PRECISE que la présente désignation de Monsieur André GUYOT aux assemblées générales de la SEM PFI est distincte de sa désignation en qualité de représentant de la commune au conseil d'administration de cette société, résultant de la délibération n°29-2026 du 14 avril 2026 qui reste inchangée.

PRECISE que la durée du mandat des délégués est la même que celle du mandat du conseil municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire absent,

La 1ère Adjointe au Maire,

Karine GUGUEN

Le secrétaire de séance

David GAILLARD